

**Objet :** Paiement kilomètres  
pause méridienne

**Gérard Quinquinet,**  
Président de la Fédération ADMR de l'Isère  
*Copie aux responsables politiques, aux partena-*  
*ires et à l'Union nationale ADMR*

### Monsieur le Président

Je vous adresse cette lettre consacrée à un point que j'avais évoqué devant vous lors de notre assemblée générale de juin dernier et qui me pose toujours un réel problème. Il s'agit de la demande du réseau ADMR de ne plus payer aux salariés d'intervention les kilomètres effectués lors de la pause méridienne (conformément à la convention collective de notre branche d'activités). **Au sein de l'association locale ADMR de Clelles, nous continuerons à payer ces kilomètres tant que nos réserves financières le permettront !** Je parle ici d'un principe qui ne permet pas de payer des kilomètres pour retourner chez soi mais qui prend en compte la distance entre l'adresse du dernier bénéficiaire du matin et celle du premier de l'après-midi. Je rappelle également qu'aucun temps de travail n'est rémunéré pour cette pause méridienne puisque le salarié n'est alors pas à la disposition de son employeur.

Ce qui motive cette position est qu'**il me paraît prioritaire de soutenir les salariés notamment sur la question de la rémunération. Sans eux, il n'y a pas d'aide à domicile !** À Clelles, nous faisons le constat suivant : les kilomètres payés lors de la pause méridienne représentent une dépense d'environ 5 000 euros par an. En supprimant cette dépense, plusieurs salariés vont perdre entre 40 et 60 euros par mois. Inacceptable ! Les salaires ont été ces dernières années revus à la hausse et il faudrait maintenant venir raboter des indemnités kilométriques ? En pleine inflation ! Au moment où il nous faut être le plus attractif possible pour maintenir des équipes professionnelles de qualité et recruter puis former celles de demain ? En oubliant que le travail se fait grâce à l'utilisation de véhicules personnels ? En oubliant que les salariés ne perçoivent que 40 centimes d'euros au kilomètre en guise de dédommagement ? En France, ce qui caractérise le métier d'aide à domicile, c'est la grande mobilisation journalière (y compris le week-end) de salariés très majoritairement à temps partiel\*. Ces salariés sont souvent en prise avec leur travail de 8h à 20h et seulement 57 % de leur amplitude horaire sont considérés comme du temps de travail ! Ce ratio est de 84 % pour les autres salariés français ! Le paiement de certains kilomètres de la pause méridienne est aussi une manière de corriger un peu cet état de fait !

Vous allez me répondre que cela est une question de moyens financiers. Mais ne doit-on pas collectivement nous battre pour trouver des solutions et des marges de manœuvre qui n'impactent surtout pas des salariés essentiels pour faire face au vieillissement croissant de la population ? Cette recherche de moyens a-t-elle été faite au sein de l'ADMR, à l'échelle départementale et/ou nationale ? Le sujet de la pause méridienne a-t-il été évoqué avec le Département de l'Isère lors de l'élaboration du nouveau Contrat d'objectifs et de moyens ? Je vous remercie par avance de m'aider à (mieux) comprendre.

Comme notre association a maintenu le paiement de kilomètres de la pause méridienne, la Fédération ADMR de l'Isère n'a repris, en guise de sanction (non précisée en amont aux associations locales !), notre déficit 2022 qu'à hauteur de 50 % soit une pénalisation de 12 000 euros alors que nous engageons une dépense spécifique de 5 000 euros... c'est 7 000 euros de trop qui vont arbitrairement dans l'escarcelle financière de la Fédération. Est-ce que vous trouvez cela juste ? Pourquoi ne pas avoir agi avec plus de précision ?

Sachez, pour finir, que je ne prends aucun plaisir à vous adresser un courrier de ce type. Je suis satisfait de m'engager bénévolement pour participer à la mise en œuvre d'un service majeur pour répondre à des besoins cruciaux. Mais, je ne veux pas être trop longtemps l'*idiot utile* d'un système complexe qui ne fait pas assez l'effort d'associer les dirigeants des associations locales de notre réseau ADMR à la réflexion et à la compréhension de fond.

Je vous remercie de votre attention et vous prie de recevoir, Monsieur le Président de la Fédération ADMR de l'Isère, mes salutations les plus respectueuses.

**Franck Maurice-Laforge**  
Président ADMR de Clelles



\* *Aide à domicile, un métier en souffrance*

**François Xavier Devetter - Annie Dusuet et Emmanuelle Puissant**

Editions de l'atelier - Mars 2023

Ce livre qui vient de paraître me semble par bien des aspects très instructif.



**ADMR DU MONT-AIGUILLE - RUE DU RAFFOUR - RÉSIDENCE DU MONT-AIGUILLE - 38930 CLELLES**

Tél. : 04 76 34 63 68 / 06 70 04 14 69 - [admrmaig@fede38.admr.org](mailto:admrmaig@fede38.admr.org)